

p.B.15.21 *Cha* - CF/ba

Berne, le 21 mai 1968.

*Chu*N o t i c e

A sa demande, j'ai reçu ce matin M. YANG Po-sen, Premier collaborateur du Chargé d'affaires a.i. de la République populaire de Chine à Berne, venu se plaindre de ce que nous autorisions, comme annoncé dans la presse (voir la NZZ du 17.5.1968), une délégation officielle de Taipei, conduite par M. DAO Sung-yang, Secrétaire général du conseil pour le développement économique international dans la capitale de Formose, à venir en Suisse au cours d'une tournée européenne. Mon interlocuteur releva que cette attitude de notre part lui paraissait contraire à nos déclarations antérieures selon lesquelles nous ne reconnaissons pas "deux Chines" et il émit le voeu qu'en conséquence nous ne laisserions pas cette délégation (laquelle reçut ses visas à Hong Kong selon la lettre du Consulat général du 3 mai) venir accomplir une mission officielle sur notre territoire.

J'ai répondu à M. Yang Po-sen qu'il pouvait être assuré que si cette délégation venait en Suisse, elle n'aurait certainement aucun contact avec les autorités ou les milieux officiels de notre pays, lequel pratique, comme il le sait, une politique libérale envers tout étranger désireux de transiter par le territoire suisse largement ouvert aux touristes étrangers. Au surplus, je lui ai dit que j'allais me renseigner plus en détails sur l'éventuelle venue en Suisse de ladite délégation de Taiwan. Des indications reçues de notre représentation consulaire à Hong Kong, il ressort que cette délégation compte s'arrêter à Genève du 13 au 15 juin 1968, à l'issue d'une mission économique en Europe, pour y prendre probablement contact avec la Délégation permanente de Formose auprès de l'Office européen des Nations Unies, ce que nous ne saurions empêcher. Si cela se confirme, j'en informerai verbalement M. Yang Po-sen le moment venu.

Copies pour information :

- à l'Ambassade de Suisse, Pékin
- au Consulat général de Suisse, Hong Kong

Be 11. Jun 68 10

*J. [Signature]*

Dodis

